

# La rénovation de l'éclairage public

La phase dite Post-Life de la rénovation de l'éclairage public de Le Mans Métropole a bénéficié d'une aide financière via le Fonds européen de développement régional (Feder). La subvention a été accordée dans le cadre du programme 2014-2020.

Page modifiée le mercredi 5 juin 2024 • Données Ville du Mans

## Contexte



© Ville du Mans

En 2011, la Commission européenne avait sélectionné la candidature de Le Mans Métropole pour son **projet Urban light plan**. Ce programme de gestion innovant et durable de l'éclairage public et de lutte contre la pollution lumineuse proposé par la communauté urbaine s'inscrivait dans le cadre de l'appel à projets Life +.

La Commission européenne avait apporté un **soutien financier exceptionnel** à Le Mans Métropole au titre du dispositif européen Life + pour un montant de 1 146 276 € pour une durée de cinq ans, de septembre 2011 à septembre 2016.

Afin de **poursuivre les opérations** de ce programme, une enveloppe Post-Life a été réservée pour Le Mans Métropole au titre du programme régional Feder 2014-2020.

## Projet

La communauté urbaine Le Mans Métropole s'est engagée dans un programme pluriannuel de **gestion innovante et durable de l'éclairage public** qui lui a permis de répondre à deux principales préoccupations.

1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte écologique du territoire,
2. La lutte contre la pollution lumineuse et ses effets sur l'environnement.

Ce programme s'inscrit dans le Plan climat énergie territorial.

## Objectif

L'opération de renouvellement de lanternes financé par le Feder a concerné les communes de Le Mans Métropole, avec les objectifs suivants.

- L'ajustement du niveau d'éclairage,

- la maîtrise des consommations électriques,
- la limitation de l'amplitude horaire de l'éclairage,
- l'identification des dysfonctionnements,
- la sécurité de la zone.

## Maîtrise d'ouvrage

Le renouvellement des lanternes de l'éclairage public a été conduit par la communauté urbaine Le Mans Métropole.

## Calendrier

Cette opération de renouvellement de l'éclairage public Post Life -Urban Light Plan a été menée en deux phases

- sur les communes d'Allonnes et Mulsanne entre 2016 et 2019
- sur des secteurs diffus des communes de Le Mans Métropole entre 2017 et 2022

## Montant

Le coût de cette opération est de

- 1 133 309 € hors taxes sur les communes d'Allonnes et Mulsanne sur la période 2016 à 2019
- 2 282 727 € hors taxes en secteurs diffus sur les communes de Le Mans Métropole sur la période de 2017 à 2022

## Partenariat

Pour la phase 1 ayant concerné les communes d'Allonnes et de Mulsanne, le montant de la participation européenne du Feder est de 283 327 € sur la période 2016-2019. L'État a participé à hauteur de 300 000 € dans le cadre du dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte. La part restante pour Le Mans Métropole s'élève à 549 982 €.

Pour la phase 2 ayant concerné des secteurs diffus sur Le Mans Métropole, le montant de la participation européenne du Feder est de 668 291 € pour la période 2017-2022. La part restante pour Le Mans Métropole s'élève à 1 614 436 €.

# 951 618 €

**d'aide européenne**

C'est la subvention accordée par le Feder pour la suite de la rénovation de l'éclairage public.

